



**23 juin 2017**  
**31<sup>es</sup> Assises Nationales  
de l'Aide aux Victimes**

**Discours au Secrétaire Général du ministère de la Justice  
Maryse Le Men Régnier, Présidente de France Victimes.**

*Seul le prononcé fait foi*

« Monsieur le Secrétaire général. C'est avec un grand plaisir que nous vous accueillons aujourd'hui, pour les 31<sup>es</sup> assises de France Victimes. Votre présence constitue un signe de reconnaissance pour nos actions déployées sur le territoire. Elle illustre également l'indispensable lien qui doit exister entre France Victimes et son réseau constitué de 130 associations d'une part et le ministère de la justice d'autre part.

Soyez assuré de notre volonté de renforcer notre collaboration avec le ministère de la Justice pour intensifier nos missions de service public en faveur des victimes.

Depuis notre création en 1986, nous avons toujours considéré y compris avec la création des secrétariats d'Etat que la justice devait être notre ministère de référence et de rattachement. En parallèle, les victimes s'adressent bien quotidiennement aux tribunaux pour obtenir reconnaissance et réparation. Les parquets réquisitionnent bien et, mandatent bien quotidiennement les associations d'aide aux victimes pour assurer l'accompagnement idoine des victimes tout au long de la procédure.

Ainsi, plus de 300 000 victimes dont 5000 victimes d'actes de terrorisme ont été accueillies, écoutées, informées, orientées et accompagnées par des équipes pluridisciplinaires composées de juristes, psychologues et travailleurs sociaux.

Vous n'êtes pas sans ignorer que la préoccupation essentielle depuis quelques jours réside dans le périmètre d'action du ministère de la justice vis-à-vis de la coordination de l'aide aux victimes.

Les premières orientations présidentielles et gouvernementales sont de nature à nous rassurer quant au périmètre défini par le décret du 24 mai 2017 dans la mesure où le ministère de la justice est le chef de file du service public de l'aide aux victimes. A notre sens, la mise en œuvre rapide de ce décret doit se réaliser dans l'ensemble de ses dispositions en veillant au développement de l'interministérialité qui assure une prise en charge effective des victimes.

L'autre point qui nous préoccupe est le financement de France Victimes et de ses associations locales. En effet, durant ces dernières années les financements de nos structures ont indéniablement progressé, mais des inquiétudes persistent sur leur pérennisation et le recul de certains co-financements. Nous souhaitons toujours l'émergence d'une construction commune pluriannuelle destinée à assurer une vision financière sur le long terme.

Par ailleurs, d'autres sources de financement pourraient être activées comme la contribution victime votée le 3 juin 2016 et les produits de l'AGRASC.

Enfin, nos dernières interrogations pour ce jour mais il y en aura d'autres pour un jour prochain concernent le 08Victimes, cet outil essentiel a fait l'objet d'un marché public déclaré infructueux, puis d'une phase de négociation qui a finalement abouti après des débats houleux que nous pouvons qualifier de passionnés et de douloureux et qui n'est toujours pas signé, ce qui nous surprend.

En tout état de cause, cet outil indispensable aux victimes est insuffisamment utilisé et doté, il n'a pas fait l'objet d'une communication à destination du grand public depuis plusieurs années. Nous avons pourtant pris nos responsabilités en créant une application mobile « Aidez-moi » qui pourrait justement compléter astucieusement le 08Victimes.

Monsieur le secrétaire général plus que jamais nous avons besoin du ministère de la Justice et vous savez que nous sommes à vos côtés. Réseau unique par son professionnalisme par son maillage territorial en métropole et outre mer, par l'accueil de toutes les victimes de manière objective et neutre avec humanité et compétence, nous sommes reconnues au niveau européen comme un modèle d'organisation et d'accompagnement. La France doit poursuivre dans ce paradigme de l'aide aux victimes en le renforçant.

Monsieur le secrétaire général avant de vous céder la parole, je souhaite vous redire que nous n'avons qu'un seul but, la restauration pleine et entière de la victime. Je vous remercie. »